
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 28 MAI 1836.

RAPPORT fait par M. MAST-DEVRIES, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Charles-Remy-Isidore Sohet.

MESSIEURS,

Par pétition du 26 janvier 1832, le sieur Charles-Remy-Isidore Sohet, propriétaire et membre de l'administration municipale de Frasne, canton de Couvin, province de Namur, demande la grande naturalisation.

Le pétitionnaire expose qu'il est né à Hierges (France), le 28 juin 1807. Son père, né le 30 septembre 1767, à Han-sur-Meuse (alors pays de Liège, et aujourd'hui France), a habité les communes de Couvin, Frasne et Niverlée, depuis 1792 jusqu'à son décès, arrivé en 1824, de manière que, regardant sa naissance en France comme purement accidentelle, il n'a point cru devoir faire la déclaration exigée par l'art. 133 de la Constitution; cette opinion a même été partagée par MM. les gouverneurs de la province de Namur, en 1834 et 1836, ainsi que par M. le procureur-général de Liège.

Le sieur Sohet a épousé en 1831 une Belge dont il a deux enfans, et se trouve dans une bonne position sociale.

Tous les avis et renseignemens qui se trouvent au dossier sont favorables à la demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,
MAST-DEVRIES.

Le Président,
MILCAMPS.
